



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



SOMMAIRE

Mot du président et remerciements du directeur	3
Président et Collaborateurs CNAV & COFIDA	4
Organisation	6
Secteur promotion professionnelle	7
Mandats et prestations	12
Secteur conseil & formation	19
Secteur Assurances	25
Situation de l'agriculture neuchâteloise 2025	28

MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2025 aura été intense, mais elle nous a aussi apporté de belles satisfactions. Si les exigences environnementales se durcissent et que les prix à la production restent sous pression, la météo s'est montrée favorable. Sans catastrophe climatique majeure, notre savoir-faire a pu s'exprimer pleinement pour offrir de belles récoltes.

C'est pourtant le sujet du loup qui a le plus marqué nos esprits et nos discussions cette année 2025. La situation est devenue invivable pour nos éleveurs, particulièrement dans le secteur de la meute de La Brévine où des génisses et des veaux ont été prédatés.

La protection des troupeaux a ses limites. Mettre des kilomètres de clôtures et surveiller les bêtes jour et nuit demande un temps et une énergie irréalisables. La CNAV l'a dit haut et fort : la défense des troupeaux ne doit pas servir de prétexte pour ne rien faire politiquement. Nous avons salué l'autorisation de tir de régulation donnée par l'État cet automne. C'est une mesure de bon sens pour sauver notre élevage. Notre rôle reste le même : se battre pour que les procédures soient simplifiées et que les pertes soient payées à leur juste valeur.

En 2025, nous avons prouvé que notre agriculture sait aller de l'avant. Notre journée AGRO-CNAV a mis en lumière l'innovation, notamment avec les démonstrations de désherbage assisté par l'intelligence artificielle. C'est la preuve qu'on peut réduire les produits phytos de manière intelligente, sans couler la rentabilité de nos cultures.

Le printemps a aussi été marqué par les élections cantonales. Nous nous sommes mobilisés pour que la voix de la terre soit entendue au Château. Aujourd'hui, nous pouvons compter sur des relais précieux et sensibles à nos causes au Grand Conseil, toutes bannières politiques confondues. C'est essentiel pour freiner la bureaucratie et rappeler la réalité du terrain à nos politiciens.

Dans nos vignes, le magnifique Corso de la Fête des Vendanges a montré l'attachement des Neuchâtelois à notre terroir. Grâce à de belles conditions, le millésime s'annonce remarquable en cave. Cependant, la réalité économique reste difficile : la baisse de la consommation et la concurrence étrangère créent de gros soucis de trésorerie.

Enfin, l'avenir se dessine déjà avec les discussions complexes sur la Politique agricole 2030 (PA30) et la campagne contre l'initiative végétane qui cible directement nos élevages.

Pour conclure, je remercie les collaborateurs de la CNAV, les agriculteurs, les viticulteurs et les autorités cantonales qui permettent à la chambre d'agriculture et de viticulture de remplir sa mission.

REMERCIEMENTS DU DIRECTEUR

Nos vifs remerciements vont tout d'abord à vous, les membres de notre organisation faîtière. Votre appui et votre confiance sont importants dans l'accomplissement de nos différentes tâches.

Il convient aussi de remercier tous ceux qui soutiennent notre organisation et avec qui nous collaborons. Il s'agit, en premier lieu, du Service de l'agriculture, de la Station viticole cantonale et de leurs collaborateurs et chefs, respectivement MM. Johannes Rösti, Christophe Noël et Pierre-François Gobat sous la conduite de M. Laurent Favre, conseiller d'État et chef du Département du développement territorial et de l'environnement.

Nos remerciements particuliers vont encore au Pôle Terre et Nature et à son directeur M. Laurent Winkler, pour notre partenariat en matière de formation professionnelle, ainsi qu'à Mme Mireille Bühler, directrice de Neuchâtel – Vins et Terroir et à son personnel.

Nous exprimons encore notre gratitude aux organisations professionnelles romandes et nationales qui relayent les problèmes pratiques de nos membres à un niveau supérieur. À ce titre, AGORA reçoit notre reconnaissance pour le travail accompli en matière de consultation législative et de coordination des intérêts agri-viticoles romands, et ce dans le cadre de notre convention intercantonale.

Rappelons que la CNAV est la section cantonale de l'Union Suisse des Paysans (USP). Son travail est de plus en plus capital pour la défense des intérêts agri-viticoles au niveau national.

Les collaboratrices et collaborateurs de l'Aurore 4 peuvent témoigner d'un travail d'équipe et d'un engagement au service de l'agriculture et de la viticulture neuchâteloise. Je ne peux que les remercier de cet état d'esprit positif et proactif.

Président et Collaborateurs actifs CNAV



Stéphane Rosselet
Président



Yann Huguelit
Directeur



Jonathan Amstutz
Resp. secteur
gestion et admin.
Enseignant Pôle TN



Laetitia Balossi
Resp. secteur
assurance



Emilie Fragnière
Resp. secteur
formation
Conseillère agricole



Nathalie Arnaud
Secrétaire



Justine Derendinger
Secrétaire



Sarah Ducommun
Secrétaire



Camille Nonin
Secrétaire



Laël Boissier
Apprenti



Josée Sandoz
Secrétaire-
Comptable



Florence Matthey
Gérante Anapi
Conseillère agricole



Sarah Haussener
Conseillère en
assurance



Ludivine Houlmann
Conseillère en
assurance



Olivier Richard
Conseiller en
assurance



Gilles Aeschlimann
Conseiller agricole
Enseignant Pôle TN



Lucienne Gaillard
Conseillère agricole
Enseignante Pôle TN



Béatrice Manceau
Conseillère agricole
Enseignante Pôle TN



Joey Menu
Conseiller agricole
Enseignant Pôle TN



Johannes Perritaz
Conseiller agricole



Luca Raboud
Conseiller agricole
Enseignant Pôle TN



Loris Rapin
Conseiller agricole
Enseignant Pôle TN



Élodie Vuillermet
Conseillère agricole
Enseignante Pôle TN



Vincent Vuillomenet
Conseiller agricole
Enseignant Pôle TN

Président et Collaborateurs actifs COFIDA SA



Yann Huguelit
Président



Fanny Boss-Hoffmann
Directrice



Christelle Biolley
Comptable



Helena Gomes
Comptable



Bernadette Lauber
Comptable

Organisation

La Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture est une association au sens des articles 60 et suivants du CCS et est régie par des statuts. Les cotisants agriculteurs/trices, viticulteurs/trices, sociétés d'agriculture, associations et fédérations agricoles neuchâteloises sont membres.

Les statuts acceptés le 28 mars 2013 précisent la qualité de membre de la CNAV.



"Scannez ce code pour consulter les statuts"

Le montant des cotisations des exploitants agricoles est fixé à CHF 10.50 par ha SAU exploité.

Pour information, la CNAV ne conserve que CHF 1.50/ha, le reste étant reversé à l'USP, AGORA, Uniterre, Agir, AgriAliForm, SAB et diverses autres organisations à titre de cotisations de l'agriculture neuchâteloise. Ainsi, suite à la modification de la loi cantonale du 2 septembre 2014, la profession participe aussi à la promotion des produits du terroir à hauteur de CHF 2.-/ha, montant prélevé par la CNAV.



"Scannez ce code pour consulter la liste des membres, du comité, comité directeur et CCFA"

Secteur Promotion professionnelle

NON à la votation du 9 février 2025

L'initiative sur la responsabilité environnementale visait à imposer des régulations strictes pour réduire l'impact environnemental de l'agriculture et de l'industrie, en introduisant des seuils planétaires comme cadre de référence. L'initiative prévoyait que nous aurions 10 ans pour faire coïncider la consommation en Suisse en rapport avec notre population ceci en s'assurant de son acceptation sociale en Suisse et à l'étranger. Pour l'agriculture, cela entraînait une réduction de la productivité en raison de normes environnementales plus strictes, une augmentation des coûts de production et une baisse de la compétitivité internationale. En 2022, la consommation suisse par personne était 2,5 fois plus grande que les prestations et ressources environnementales globales disponibles par personne. Les seuils de limite planétaire ont été fixés à l'échelle mondiale mais non au niveau national. La dimension économique étant absente de cette initiative, elle a été refusée par le peuple neuchâtelois.

Élection du Grand Conseil et du Conseil d'Etat au 23 mars 2025

Le renouvellement des autorités cantonales a eu lieu le 23 mars avec un 1er tour consacré uniquement pour le gouvernement. Pour l'élection au Grand Conseil, 487 candidats étaient en lice pour les 100 sièges à repourvoir. Pour le Conseil d'Etat, 19 candidats pour 5 sièges se sont disputés un mandat politique au Château de Neuchâtel. Nous pouvons rappeler que depuis la dernière élection, les candidats au Grand Conseil sont éligibles indépendamment de leur région. La CNAV doit pouvoir compter sur une représentation agricole et viticole afin d'assurer des relais quant aux préoccupations de notre profession et de pouvoir les rappeler lors de l'élaboration de nouvelles lois. La CNAV a donc soutenu les candidats qui ont ou qui vont œuvrer pour l'agriculture et la viticulture neuchâteloises et ses organisations ceci indépendamment de l'appartenance politique.

Candidats élus au Grand Conseil :

De Pury Nicolas, Neuchâtel, Les Verts
Frey Loïc, Couvet, UDC
Frick Hermann, Chambrelieu, PLR
Geiser Claudine, Dombresson, PLR
Humbert-Droz Damien, Corcelles, PLR
Keller Boris, Vaumarcus, PLR

Robert-Nicoud Martial, La Sagne, PLR
Rosselet Stéphane, Le Brouillet, PLR
Rosselet-Christ Niels, Saint-Sulpice, UDC
Stauffer Natacha, Villiers, PLR
Ummel Christophe, La Chaux-de-Fonds, PLR
von Allmen-Benoit Armelle, Le Locle, PLR.

Enveloppes financières agricoles pour 2026-2029

Après le Conseil national, le Conseil des États a traité des enveloppes financières agricoles 2026-2029 et suivi la décision de la Chambre basse. Le Parlement a compris que l'agriculture n'était pas responsable du déficit de la Confédération et qu'elle participait à la stabilité des finances fédérales en se contentant depuis 20 ans du même montant, ceci alors que les dépenses totales sont en augmentation. Il était important de donner un message de stabilité budgétaire, ceci compte tenu des défis à relever. D'autres objets agricoles étaient aussi à l'ordre du jour, notamment le traitement de la motion visant à simplifier digiFLUX qui doit tenir compte d'une application pratique concernant les produits phytosanitaires et des éléments fertilisants, ceci en tenant compte de la protection des données. Dernier élément en discussion au sein de la commission compétente était la question de repousser à 2030 l'introduction de la nouvelle contribution à la biodiversité régionale et à la qualité du paysage en lieu et place de 2028, ce qui permettrait de partir en cohérence avec la nouvelle politique agricole.

L'assemblée générale de la CNAV s'est tenue le mardi 1er avril aux Mines d'asphalte à Travers avec un peu moins d'une centaine de personnes. Quelques changements ont été apportés au sein du comité, à savoir : Armelle Von Allmen, Sébastien Maurer, Niki Guenat et Christophe Wieland ont rejoint le comité de la CNAV suite au départ de Natacha Stauffer, Christian Girardin, Heinz Baur et Vincent Wieland. Les deux premiers nommés rejoindront aussi le comité directeur de la CNAV. Un vibrant hommage a été rendu à Natacha Stauffer qui a œuvré durant plus de 12 ans au sein des comités de la CNAV et qui a remis ses mandats. Nous ne pouvons que remercier Natacha Stauffer pour son engagement de tous les instants pour la défense du terroir neuchâtelois ainsi que de l'agriculture. Présente dans toutes les campagnes politiques pour défendre notre profession, elle a toujours trouvé les mots pour expliquer et convaincre les plus indécis. À noter que Natacha Stauffer a rejoint le cercle des membres d'honneur tout comme Pierre-Ivan Guyot qui a aussi été remercié pour plus de 20 ans au sein de l'administration cantonale.



NON au photovoltaïque dans les champs

En 2025, plusieurs projets étaient en gestation concernant le développement d'énergie solaire en plein champ sur des terrains exploités par des agriculteurs. La CNAV - comme plus de 69% du peuple neuchâtelois - a soutenu la loi pour un approvisionnement électrique sûr, qui vise une neutralité carbone d'ici 2050. Cette votation avait pour objectif de garantir un approvisionnement suffisant pour le pays afin de ne plus être autant dépendant de ses voisins, ceci par la facilitation de construction mettant au premier plan un intérêt national, qui primerait sur la protection de la nature. À ce jour, les projets hydrauliques, éoliens et photovoltaïques ont été remis au goût du jour. Au sein du canton, nous avons été informés de deux projets d'importance pour l'installation de panneaux solaires de plein champ. Le comité de la CNAV s'est donc penché sur le sujet afin de pouvoir déterminer sa position. C'est bien à l'unanimité que le comité s'est prononcé contre l'installation de panneaux photovoltaïques dans les champs. Notre territoire est malheureusement déjà fortement mis sous pression, par conséquent, il n'est pas pensable de dilapider notre terre nourricière. Confronter une autonomie alimentaire à une autonomie électrique n'a pas de sens et n'a pas été voulu dans le cadre de la modification de loi. C'est bien sur des terrains incultes que des projets photovoltaïques d'importance doivent voir le jour. Donner le signal qu'il n'y a qu'à mettre des panneaux solaires dans les champs des agriculteurs plutôt que sur les toits et façades des bâtiments relève d'un manque de responsabilité individuelle d'une part, mais aussi d'un manque de pesée d'intérêt collectif d'autre part. La technologie avance et nous donnera encore des solutions acceptables tout en évitant de construire des projets non aboutis.

Déclaration du pays de fabrication du pain et des produits de boulangerie – Gardons l'œil ouvert

En pleine saison des moissons, il apparaît important de rappeler que, le délai transitoire fixé au 1er février 2025 étant échu, la déclaration du pays de fabrication du pain et des produits de boulangerie est désormais obligatoire. Grâce à cette nouvelle réglementation, les consommateurs doivent pouvoir faire leur choix en toute transparence sur la provenance de leur pain, notamment en ce qui concerne les produits suisses face aux produits importés. L'origine de cette mesure est le triplement des importations de produits de boulangerie durant les 20 dernières années, provoquant une pression énorme sur la branche dans son ensemble, du producteur de blé au boulanger, sans oublier les centres collecteurs et les meuniers. Le respect de cette réglementation est entre les mains des chimistes cantonaux, qui doivent garantir la transparence de la déclaration d'origine du produit. La CNAV s'est tenue à disposition afin de relayer des indications erronées ou manquantes auprès de l'autorité compétente. Nous pouvons rappeler que plus d'un tiers de la surface en cultures du canton de Neuchâtel est occupée par des céréales panifiables. La filière céréalière doit compter sur des consommateurs vigilants qui doivent pouvoir faire le choix en toute connaissance, ceci bien entendu en privilégiant une matière première indigène.

La régulation du loup est obligatoire

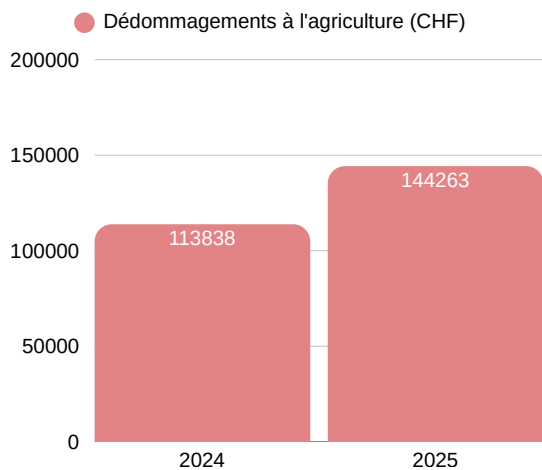
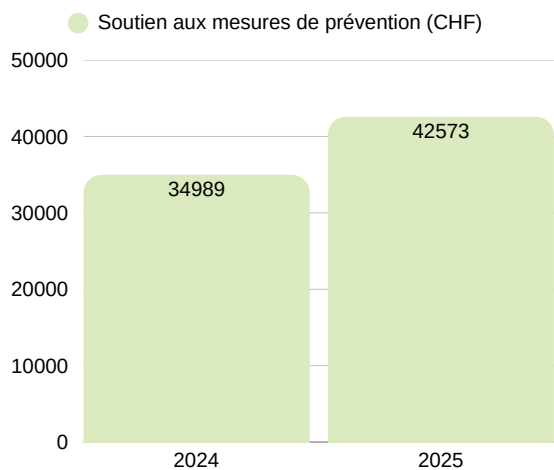
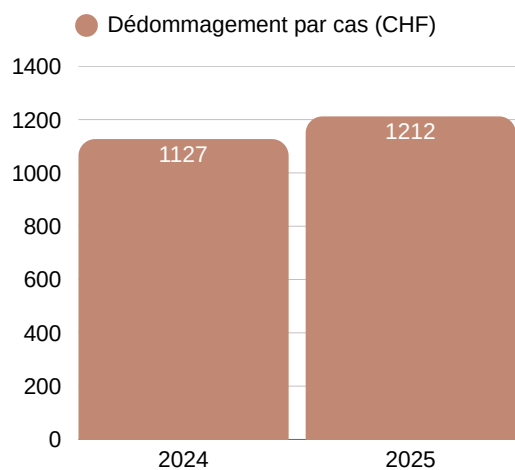
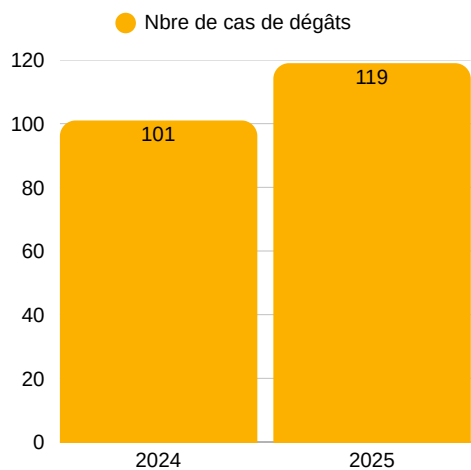
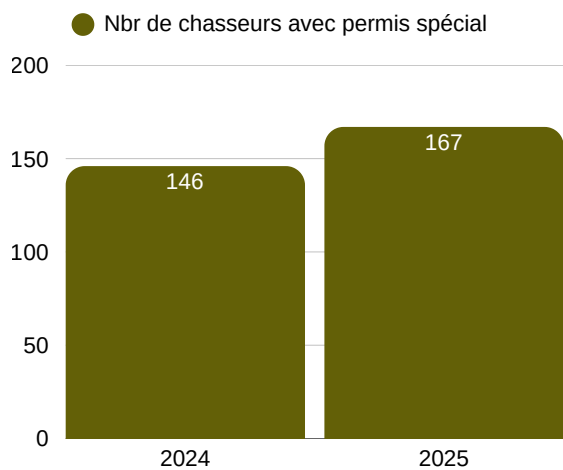
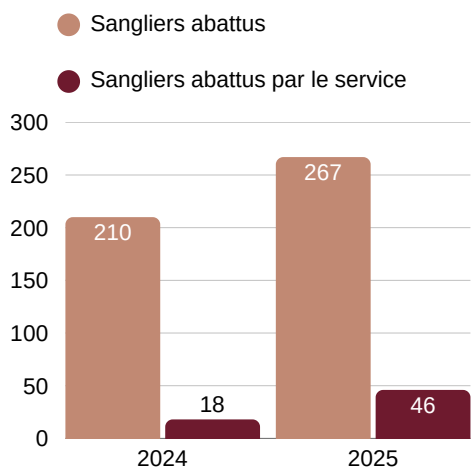
La présence accrue du loup dans notre canton, marquée par l'augmentation du nombre d'attaques d'une part, mais aussi par la confirmation de la présence d'une meute d'autre part, ne fait que renforcer l'inquiétude et l'anxiété des éleveurs, sans compter l'énergie supplémentaire déployée pour la surveillance des troupeaux. La CNAV ne souhaite pas accepter la situation que subissent les exploitants du canton de Vaud avec une attaque par jour. La CNAV s'est mobilisée auprès des autorités afin que celles-ci utilisent la marge de manœuvre possible dans le cadre de la loi en vigueur. Le Service de la faune du canton de Neuchâtel a bien compris les enjeux et n'est pas resté les bras croisés. Pour rappel, lorsqu'une meute est présente sur un canton, la compétence pour délivrer des autorisations de tir relève de la Confédération contrairement aux autorisations de tir pour des loups isolés qui restent de compétence cantonale. Par ailleurs, mise à part la question de compétence, la régulation proactive d'une meute ne peut avoir lieu que du 1er septembre au 31 janvier (cinq mois). Sur demande du canton, la Confédération peut accepter des mesures de régulation partielle ou totale de la meute, selon différents critères, notamment un comportement indésirable, mais aussi en tenant compte du nombre de meutes présentes sur l'Arc jurassien. Nous avons expressément demandé aux autorités compétentes d'utiliser toute la marge de manœuvre possible afin de pouvoir anticiper les prédatons. La régulation du loup dans la vallée de La Brévine est une évidence (attaques répétées sur des bovins depuis quelques semaines). Les éleveurs ne doivent pas rester en état d'alerte 24 heures sur 24 ni être contraints de modifier leurs habitudes en gardant leur troupeau à l'intérieur des bâtiments. La population doit bien comprendre que si elle souhaite encore voir du bétail dans nos pâturages, elle doit également s'exprimer en faveur d'une régulation proactive du loup.

Gestion de la faune

En 2025, 167 chasseurs ont demandé le permis spécial sanglier, indispensable pour chasser cet animal, pour une régulation importante de plus de 260 sangliers.

En matière de prévention autour de la réserve du Creux-du-Van, ce sont plus de 120 hectares de maïs qui ont été clôturés, permettant ainsi de limiter les dommages et les pertes financières. Le soutien de CHF 275.-/ha représente un investissement global de plus de CHF 40'000.-. Au total, les dégâts indemnisés en 2025 ont augmenté en lien avec la population de sangliers. La nécessité de réguler les effectifs de sangliers, mais aussi de limiter les dégâts, reste une préoccupation annuelle.

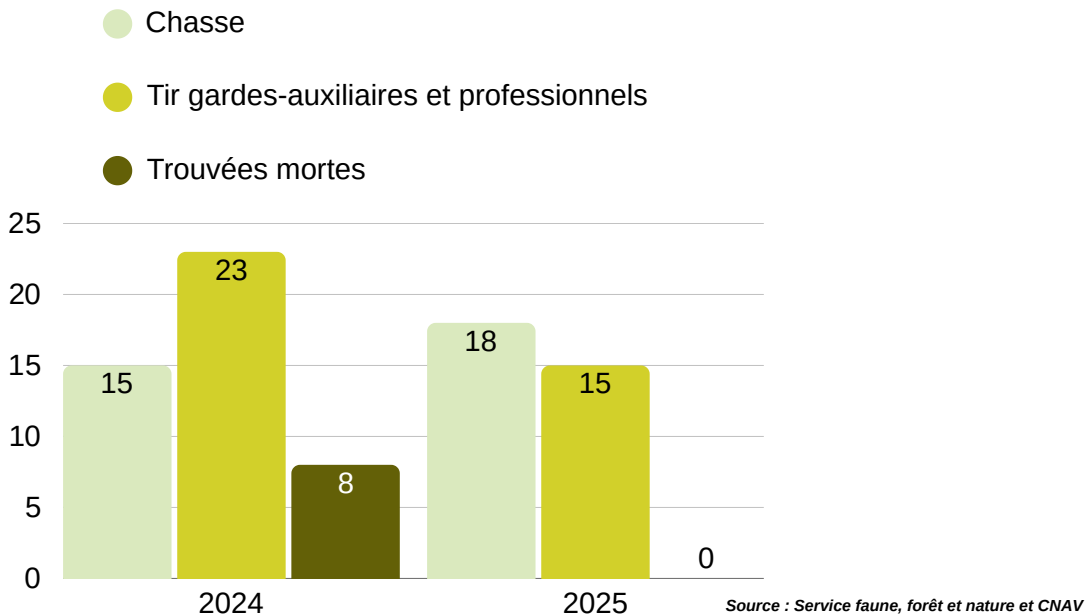
Statistique gestion sangliers



Situation corneilles

La situation du peuplement des corneilles reste préoccupante tout comme celle d'autres oiseaux qui se sédentarisent (à l'exemple de l'étourneau pour la viticulture).
Nous continuons de soutenir le tir des corneilles à hauteur de CHF 3.- par paire de pattes présentée.
À noter qu'il y a eu moins de tirs en 2025 en comparaison à 2024.

Statistiques cantonales sur la gestion des corneilles



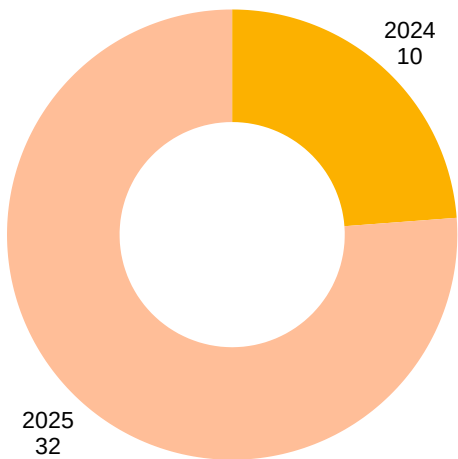
Protection des troupeaux

Le lundi 16 mars 2026, à La Sagne, s'est tenue une soirée d'information et d'échange consacrée au loup ainsi qu'aux mesures prévues pour l'année 2026, organisée conjointement par la CNAV et le SFFN.

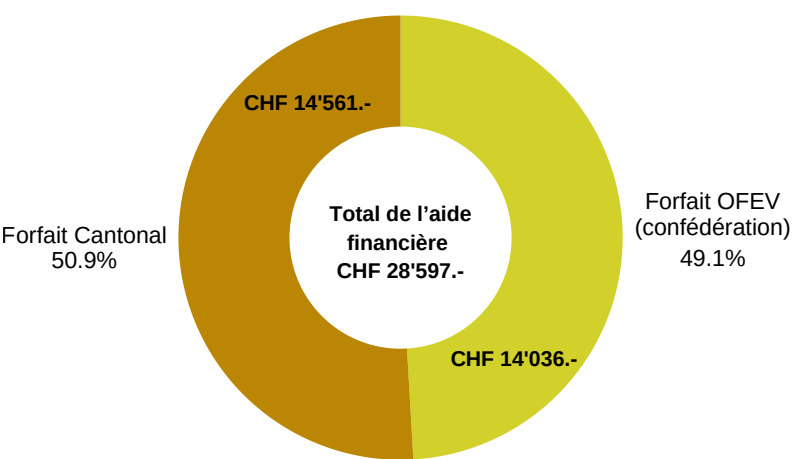
Au cours de l'année 2025, 32 attaques de loups sur des animaux de rente ont été recensées et documentées par le SFFN. Ces attaques ont entraîné la mort de 36 animaux, dont 21 bovins, et blessé 10 autres animaux. Le nombre d'attaques est ainsi environ trois fois plus élevé que celui de l'année précédente, ce qui s'explique en grande partie par la formation d'une meute dans le secteur de La Brévine.

Par ailleurs, un montant total de CHF 28'597.- a été accordé aux éleveurs pour des travaux visant à renforcer la protection des troupeaux

Nombre d'attaque



Aides financières

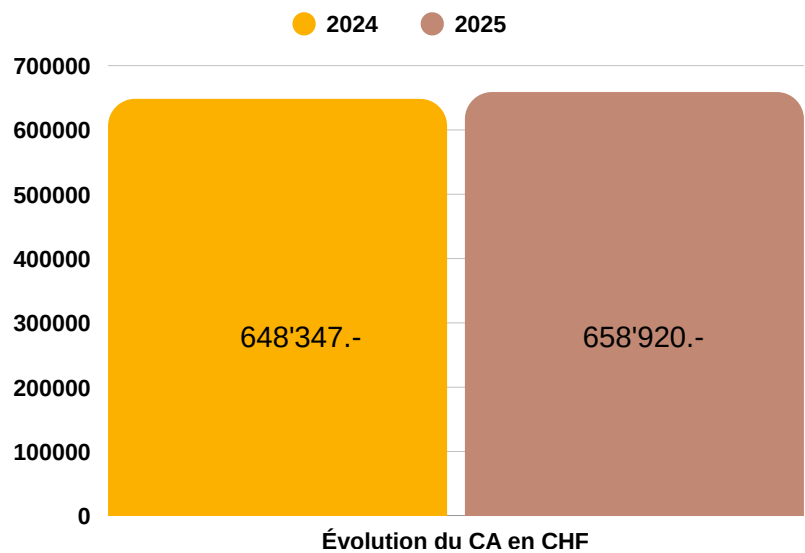
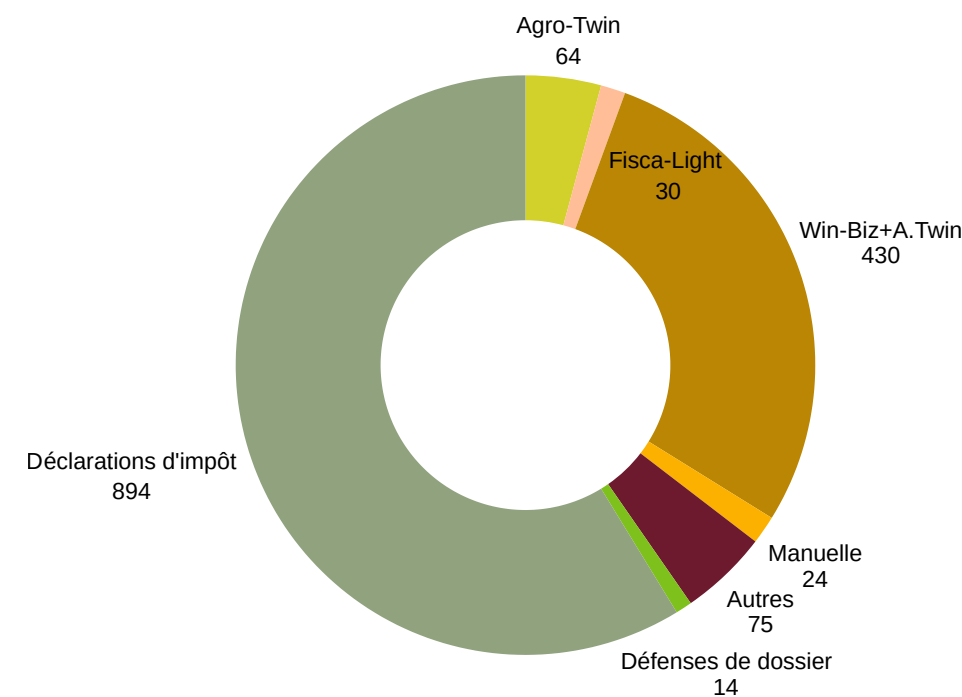


Mandats et prestations

Cofida SA

L'année 2025 est donc une année de transition notamment au niveau des ressources humaines. Le chiffre d'affaires est amélioré grâce à une gestion des charges rigoureuse en 2025 laissant une situation économique sereine pour les années à venir.

Les types et le nombre de comptabilités agricoles traitées par la fiduciaire



Viticulture

Interprofession vitivinicole neuchâteloise

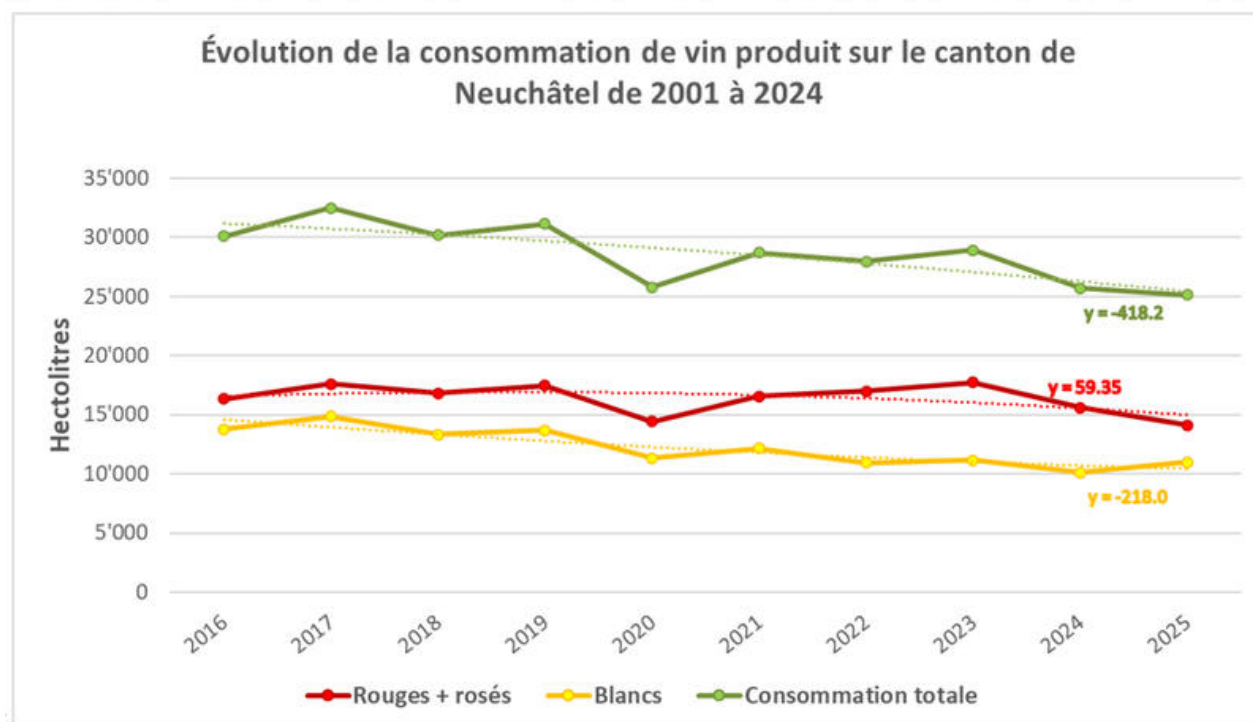
La CNAV s'appuie sur la structure de l'IVN pour le traitement des dossiers viticoles. Ainsi, la présidence de l'IVN est assumée par le directeur de la CNAV.

Les membres de l'IVN sont les vignerons, les vignerons-encaveurs, les encaveurs et les 3 caves coopératives. En 2025, les droits de production AOC sont restés stables à 800 g/m² pour les cépages rouges et les spécialités blanches et 900 g/m² pour les Chasselas, Riesling-Sylvaner, Doral et Charmont. Le prix indicatif reste aussi inchangé à CHF 5.30/kg, au degré moyen pour les Pinot noir, Gamaret, Garanoir et spécialités AOC et CHF 3.60/kg au degré moyen pour le Chasselas et le Riesling-Sylvaner AOC.

Au niveau de la consommation, le blanc se maintient alors que le rosé se contracte légèrement. Globalement, la production de raisin a été de 3'654'970 kg pour l'année 2025, soit une petite récolte.

État des stocks - 2025

Évolution de la consommation sur les 10 dernières années



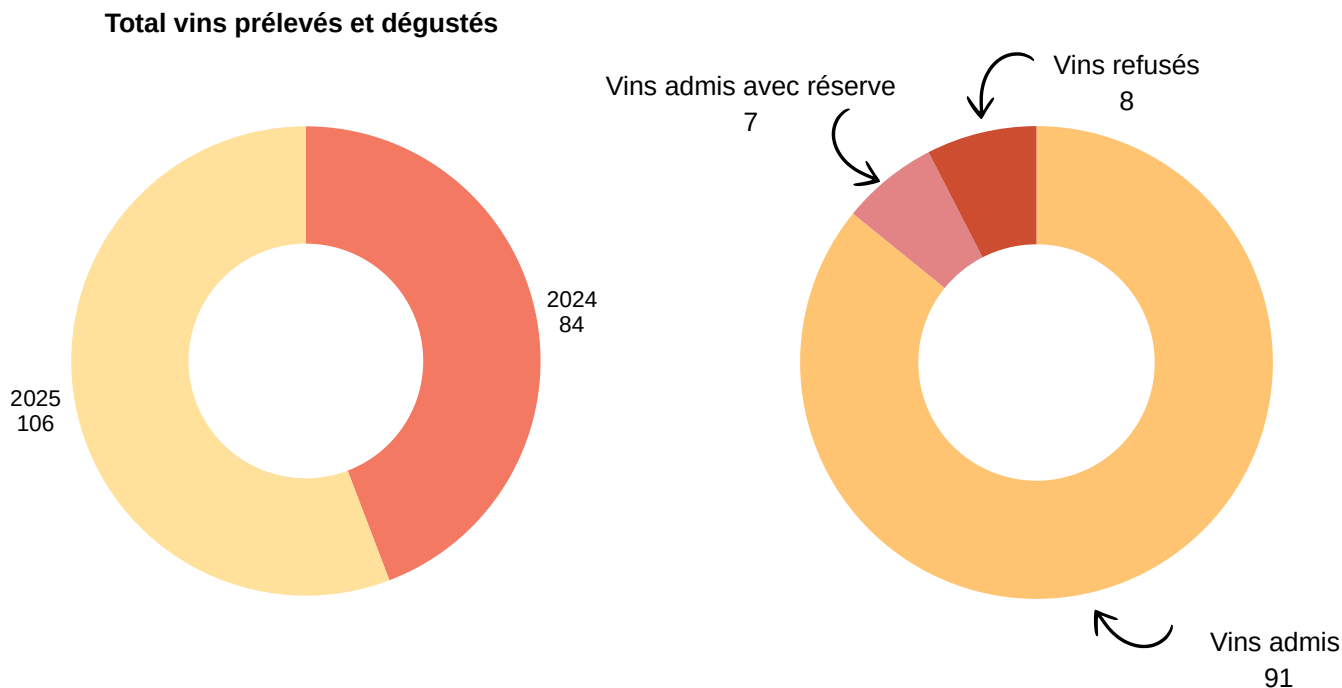
Sélection des vins de Neuchâtel 2025



Accédez à toutes les informations sur les sélections cantonales grâce à ce QR code.

Commission AOC

En 2025, trois séances de dégustation ont eu lieu. La Commission s'est ensuite réunie en séance plénière, sous la présidence de M. Patrick Vaudroz, le 10 décembre 2025 pour faire le bilan de l'exercice 2025. Conformément à l'Arrêté Dégustation AOC, à la suite des refus des vins, une seconde dégustation a eu lieu le 10 mars 2026. À noter que les encavages à problèmes sont prélevés et dégustés plus régulièrement, ce qui explique la part élevée de vins refusés.



Association PI Région 3 Lacs

L'assemblée générale de PI3Lacs s'est tenue le 1^{er} avril 2026 au Château de Boudry. Les comptes 2025 ainsi que le budget 2026 ont été adoptés. L'assemblée a été suivie d'une présentation du projet Vin suisse durable par le Président, M. Boris Keller.

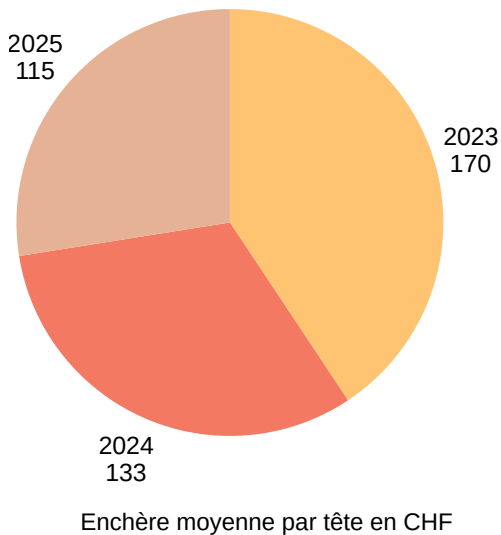
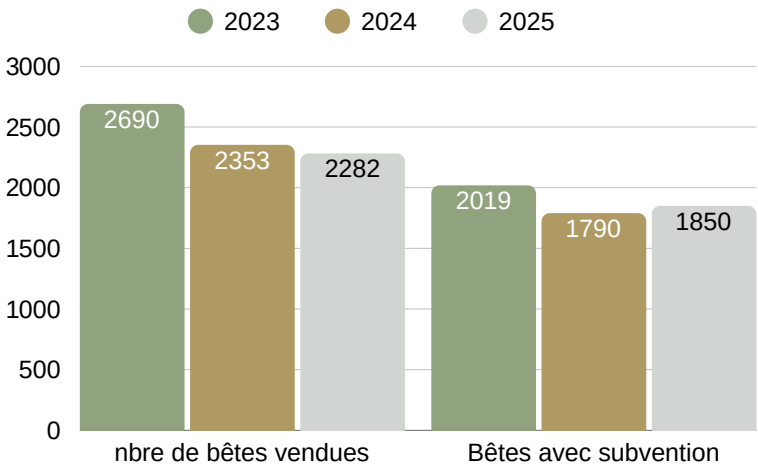
Marché de bétail

Durant l'année 2025, 24 marchés de bétail surveillés ont pu être organisés à l'Anim'Halle aux Ponts-de-Martel. Quelque 2'282 bêtes (-71) ont été commercialisées sur le marché de bétail des Ponts-de-Martel.

La fréquentation moyenne a été de 95 bêtes (-3) par marché.

En 2025, ce sont 163 agriculteurs qui ont fréquenté le marché de bétail des Ponts-de-Martel, soit trois agriculteurs de moins qu'en 2024. Le nombre d'agriculteurs venant au marché est en baisse continue depuis 2018.

Les vaches VK avaient en moyenne une valeur bouchère nette de CHF 2'685.-, dont CHF 3'130.- pour une vache taxée T et CHF 2'077.- pour une vache taxée X.



L'attribution des primes de l'État de Neuchâtel

En 2025, un budget identique de CHF 110'000.- sous forme de contributions a été alloué aux bêtes neuchâteloises passées sur les marchés de bétail (y.c. Provence), dont une partie sous forme d'une contribution distance (CHF 30.-/bête, max. 2 bêtes par marché) et une autre partie sous forme de contribution proportionnelles à la CHTAX.

Anim'Halle

En 2025, la halle agricole des Ponts-de-Martel a maintenu son double rôle : accueillir dans ses infrastructures les 24 marchés et également d'autres événements privés, des cercles familiaux aux grandes manifestations telles que le Bal des Foins, le concours de taureaux, les fêtes de la jeunesse et discothèques.

Les marchés de bétail ont généré un revenu de CHF 18'280.-, soit un tiers des recettes globales. Les deux autres tiers proviennent principalement des ventes de boissons à la buvette et de la location des locaux.

L'exercice 2025 se solde par un déficit de CHF 312.90.

Abattoir régional des Ponts-de-Martel

Lors de l'assemblée générale de la société coopérative, le président M. Marc Frutschi est revenu sur quelques éléments importants de l'année écoulée. En lien avec les difficultés financières présentées en 2025, une rencontre avec le Conseil d'État a eu lieu l'été dernier et a permis d'établir une nouvelle convention entre le canton et la coopérative avec un soutien financier annuel. Les comptes 2025 présentent un déficit de CHF 1'704.-. Le budget prévisionnel 2026 est équilibré mais avec un défi conséquent au niveau des remboursements de prêts.

Les co-gérants MM. Georges Vermot et Alexandre Labadie font le maximum pour que cet abattoir soit utilisé le plus possible. Suite au contrôle d'hygiène du 8 octobre 2025, ils ont pris des mesures pour régler les non-conformités constatées et organisent régulièrement des contrôles à blanc.

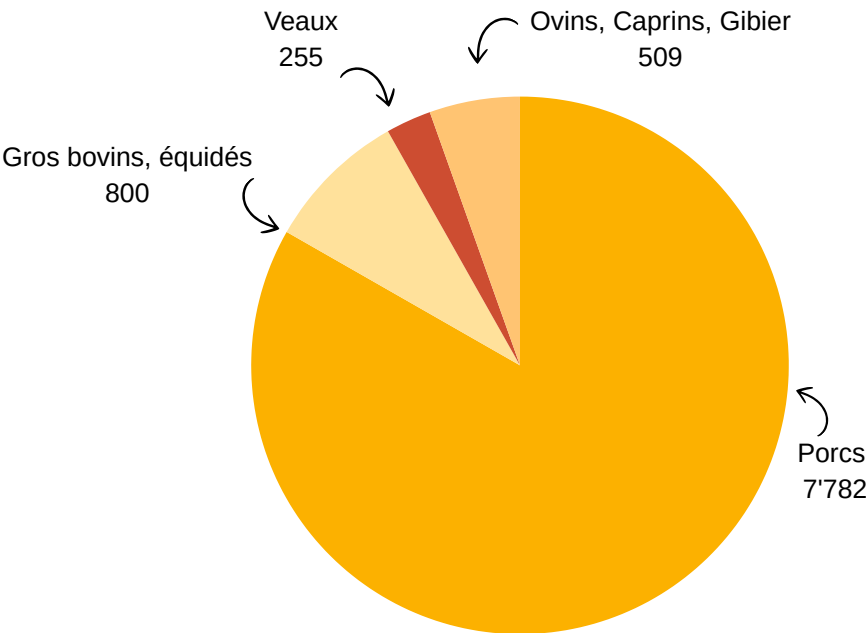
Membres du comité et invités



Chiffres-clés 2022 à 2025

Considéran ts	2022	2023	2024	2025
Chiffre d'affaires	CHF 1'138'594	CHF 1'113'814	CHF 1'026'210.28	CHF 997'842.37
Amortissements	CHF 163'487	CHF 88'572	CHF 42'610.25	CHF 75'482.90
Bénéfice/Pertes	CHF 4'842.-	CHF 74.17	CHF -18'828.76	CHF -1'704.12
Abattages en nombre têtes	10'876	10'031	9'635	9'346
Abattages en t Poids mort	1'132	1'053	996	954

Nombre d'animaux abattus 2025



Communications de base

En 2025, les manifestations neuchâteloises prévues dans la campagne "Paysannes et paysans suisses pour vous" ont été mises en place, notamment lors de **la Fête des vendanges** avec le corso fleuri sur le thème de "Légendes des Vignobles " durant le week-end du 26, 27 et 28 septembre 2025.



Fête des vendanges

Le jeudi 11 septembre, Stéphane Challandes nous a accueillis sur son exploitation à l'occasion de notre journée **Agro-CNAV**.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Désherbage mécanique à l'aide de l'IA
- Désherbage chimique à l'aide de l'IA et actualités phytosanitaires
- Techniques de récolte et conservation des fourrages
- Couverts et cultures en butte



Journée Agro-CNAV

Brunch à la ferme du 1er août 2025

L'édition 2025 du brunch à la ferme du 1^{er} août a réuni deux exploitations agricoles neuchâteloises pour accueillir des convives autour d'un buffet campagnard mettant à l'honneur des produits maison et des spécialités locales. Cette journée a offert une occasion privilégiée de découvrir le monde agricole, d'entrer en contact avec les animaux et de profiter d'une ambiance rurale authentique.

La demande pour cet événement reste forte et ne cesse de croître d'année en année. Nous espérons voir de nouvelles exploitations manifester un intérêt pour rejoindre l'événement.

Les exploitations ayant collaboré lors du Brunch 2025 sont :

- Famille Robert, La ferme des Tourbières, Brot-Plamboz
- Famille Quiquerez, Domaine de Bel-Air, Le Landeron

Nous tenons à exprimer nos vifs remerciements envers ces prestataires et leurs équipes pour l'engagement qu'ils ont renouvelé pour cette manifestation.



8ème concours du Gruyère AOP neuchâtelois

Le prix du Gruyère neuchâtelois de l'année est décerné à la Fromagerie de Chézard-St-Martin. La société de producteurs de lait est présidée par M. Daniel Christen alors que M. Julien Linford s'occupe de la confection du fromage.

La Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV), en collaboration avec l'Interprofession du Gruyère (IPG) et Neuchâtel Vins et Terroir (NVT), a organisé la huitième sélection du Gruyère AOP neuchâtelois. Un jury composé de journalistes, de politiques et de gastronomes a fait son choix parmi une sélection de fromages ayant obtenu plus de 19 points sur 20 sur toute l'année 2025.



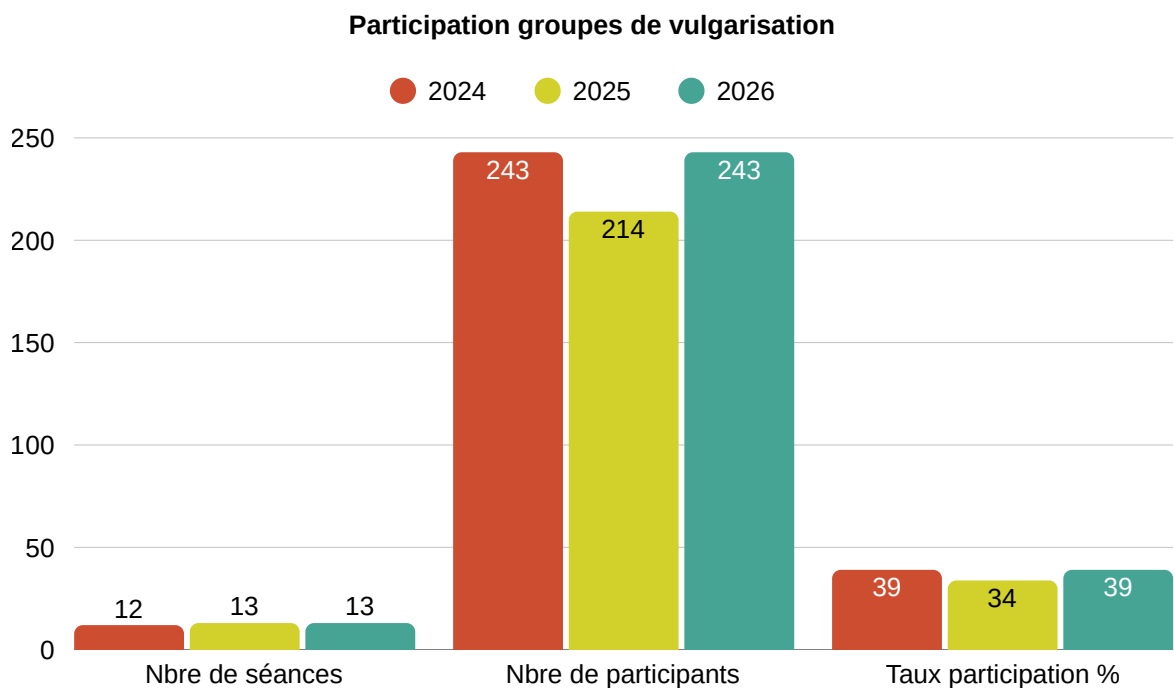
Secteur Conseil et Formation

Formation

Groupes de vulgarisation

Les séances de vulgarisation ont eu lieu du 19 au 30 janvier 2026. Les sujets suivants ont été abordés :

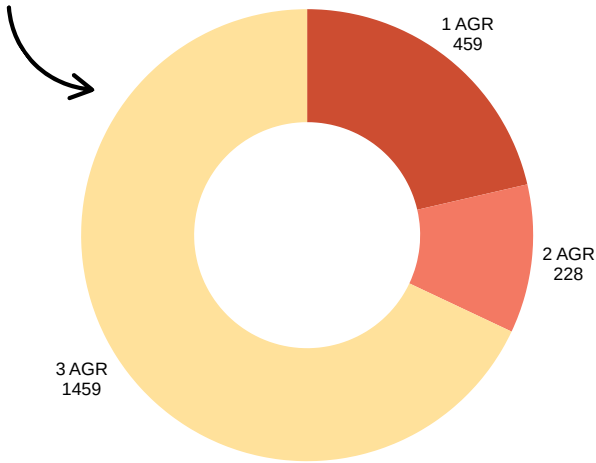
- PER 2026 – rappel PA 2022+
- Modifications d'ordonnances 2026
- PA2030, digiFLUX, état de situation
- Infos recensement et PER 2026
- Nouvelles exigences IP-Suisse pour 2026
- Situation du marché du lait et de la viande
- Couverture sociale obligatoire pour le/la conjoint·e de l'exploitant·e
- État de situation des aides à l'investissement (CI et contributions)
- Informations cours santé mentale et contacts utiles
- Dérive et ruissellement
- Actualités de la station phytosanitaire par M. Aurèle Jobin.



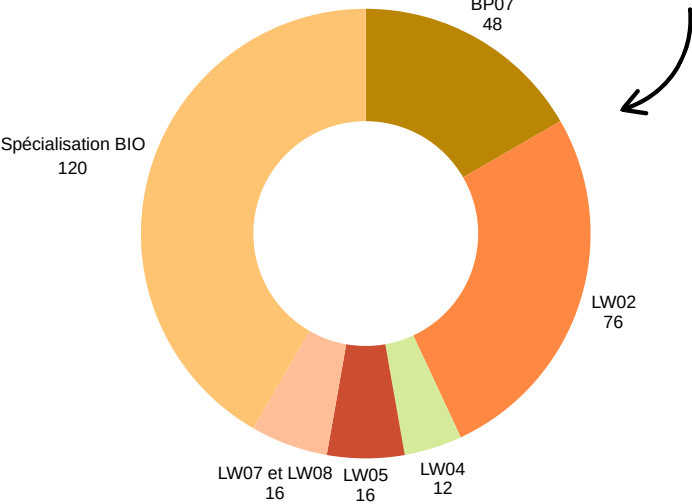
Enseignement agricole

Concernant l'activité d'enseignement auprès du Pôle Terre et Nature (CPNE-TN), l'année 2024-2025 s'est bien déroulée pour les deux classes de 1AGR et 3AGR ainsi que la classe 2AGR. La coordination de la filière agricole a été assurée par Mme Emilie Fragnière. Le Pôle Terre et Nature connaît un nouveau directeur, M. Laurent Winkler.

CFC
Périodes enseignées 24-25



Brevet agricole, de la paysanne et spécialisation BIO
Périodes enseignées 24-25



Cours interentreprises

Dans le cadre de l'ordonnance de formation agricole, la CNAV est chargée de l'organisation de 8 cours (quatre jours en 1^{ère} année et quatre jours en 2^{ème} année). Les cours interentreprises sont des cours pratiques qui ont lieu en dehors de l'école et de l'entreprise formatrice.

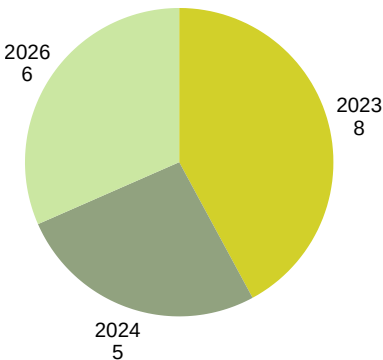


CIE

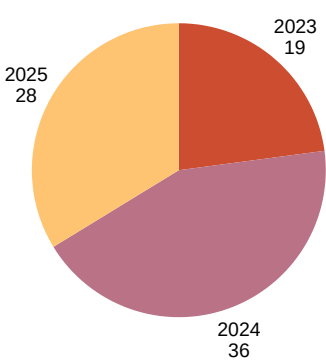
Agriviva Neuchâtel

Au cours de la saison écoulée, près de 800 jeunes ont passé une partie de leur temps libre en faisant un stage à la ferme. Ces aventures constituent des expériences inoubliables pour les jeunes. Découvrir en mettant la main à la pâte, tel est le principe d'Agriviva.

Famille neuchâteloises
receveuses



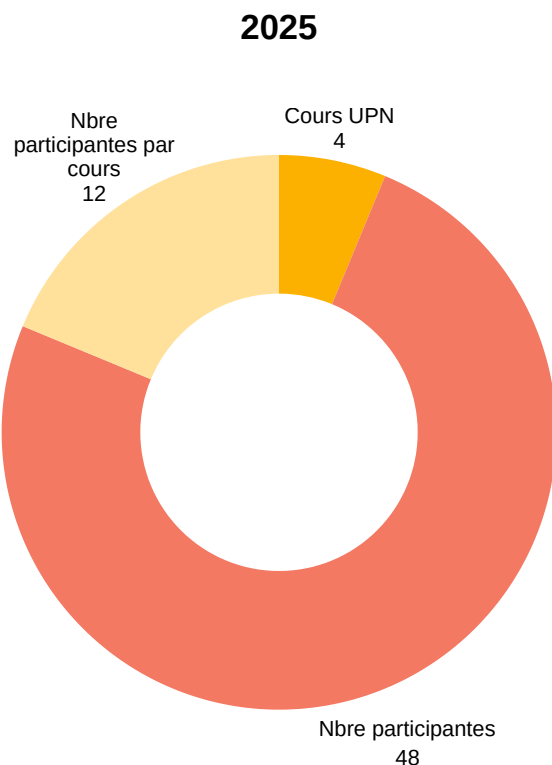
Jeunes placés
de l'extérieur



Économie familiale et diversification

Cours de formation continue 2025, groupes de paysannes UPN

Les membres de l'UPN ont eu le choix entre 4 cours de formation continue. Nous avons collaboré avec Mme Barbara Saisselin pour le cours "Les Cadeaux faits maison", M. Laurent Cornu pour le cours "La Lactofermentation et ses vertus", Mme Anouck Asmajli (association ATIC) pour le cours "Comment gérer ses photos sur son téléphone Android" et avec Mme Laetitia Mathez pour le cours "Plantation, viens fleurir ta vieille chaise en bois".



L'École à la ferme

L'École à la Ferme est une association romande, constituée de sections cantonales, qui propose aux établissements scolaires un accueil pédagogique des enfants entre 4 et 15 ans dans des exploitations agréées.

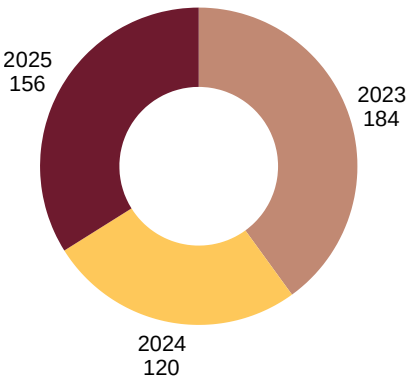


De plus amples informations sur l'école à la ferme sur notre site internet

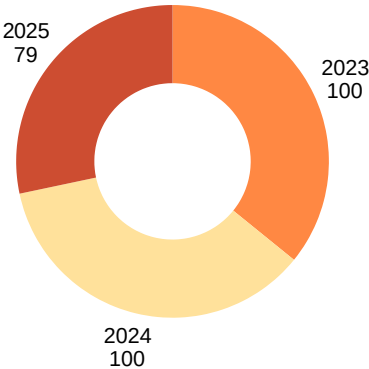
Gestion d'entreprise

En 2025, le nombre de dossiers de gestion a légèrement diminué (-3%) à 335 demandes. En réalité, globalement, le nombre de dossiers (budgets d'exploitation (-3 unités), reprise d'exploitation (+5 unités) et contrats d'association ou de CE (-1 unité) reste relativement stable. C'est la forte baisse du nombre d'expertises foncières (-21) qui explique principalement le repli du nombre de dossiers traités en 2025.

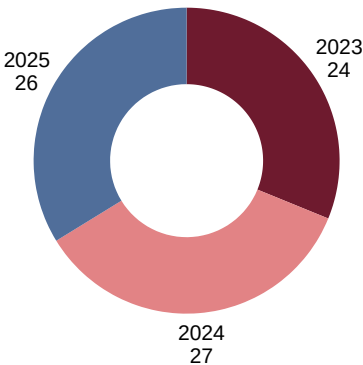
**Budgets d'exploitation
&
Variantes de budget supplémentaires**



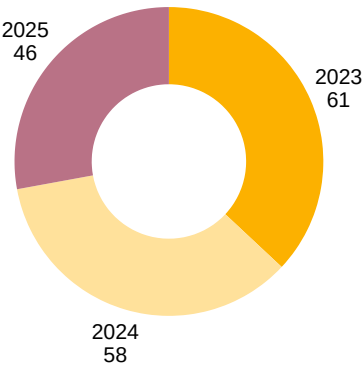
Expertises foncières



**Contrats d'association
&
Contrats de communauté**



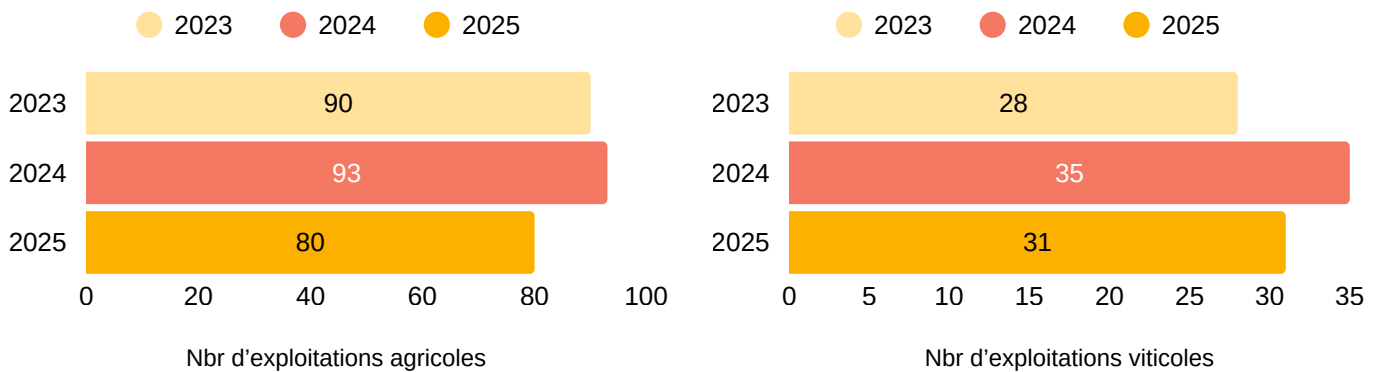
**Autres dossiers de gestion
&
Divers**



Production biologique

En 2025, 6 exploitations se sont reconverties à l'agriculture et/ou à la viticulture biologique et 6 nouvelles exploitations se sont inscrites pour débuter une reconversion en 2026.

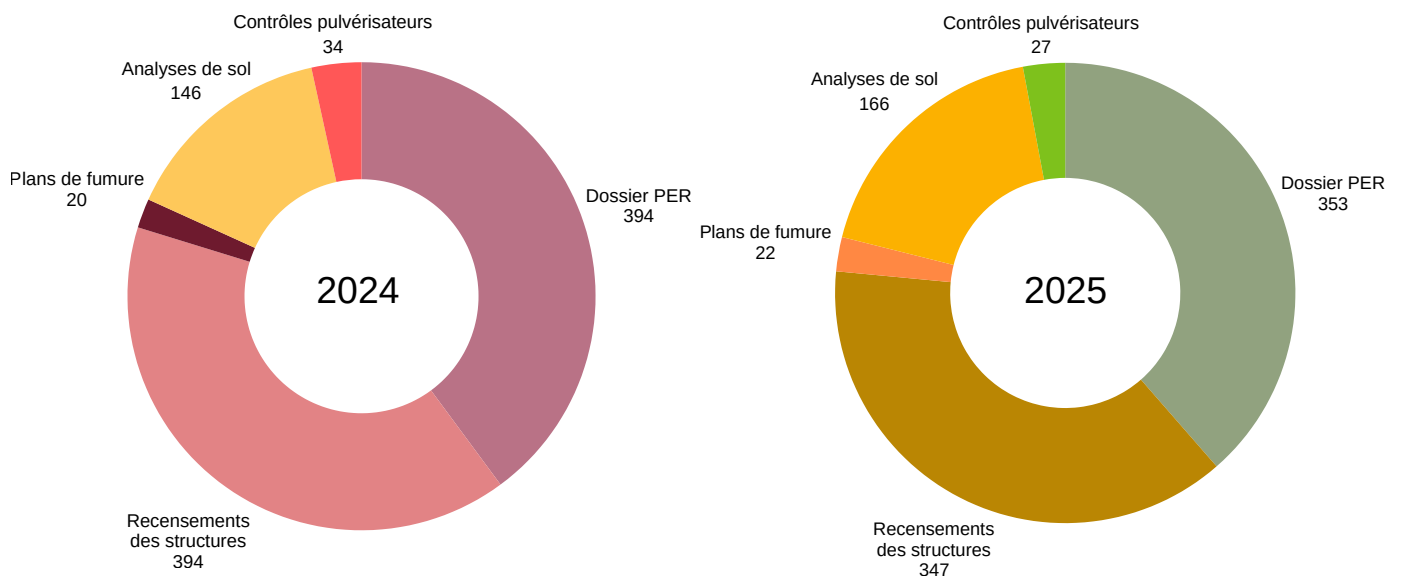
La CNAV propose un conseil de reconversion complet incluant les aspects techniques et économiques d'une reconversion. Elle offre également un soutien aux exploitants en reconversion pour les aspects administratifs (inscriptions et préparation au premier contrôle).



Production végétale et écologie

Prestations écologiques requises (PER)

Nous proposons des prestations de base permettant aux agriculteurs du canton de compléter leurs documents afin que leurs exploitations respectent les conditions PER. La période administrative des dossiers PER s'étend de la fin janvier à la fin mars. Durant les deux dernières semaines d'avril, il est possible d'effectuer les dernières modifications du recensement.



Autres prestations et projets d'importance en 2025

Toutes les informations relatives à la biodiversité, au volet réseau, au projet qualité du paysage, agroforesterie ainsi que conseil énergétique sont disponibles sur le site internet du service de l'agriculture, accessible via les QR codes ci-dessous.



Promotion de la biodiversité, volet qualité et réseaux et qualité et paysage.



Agroforesterie



Énergie

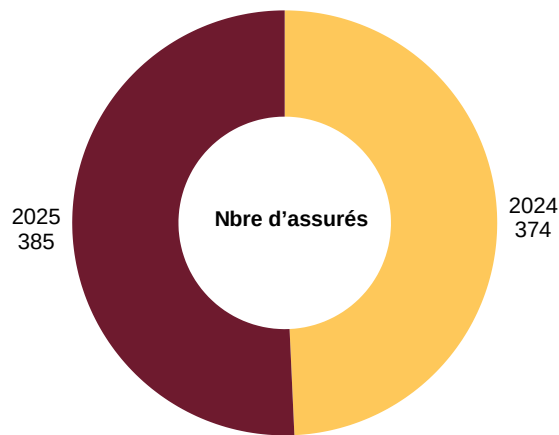
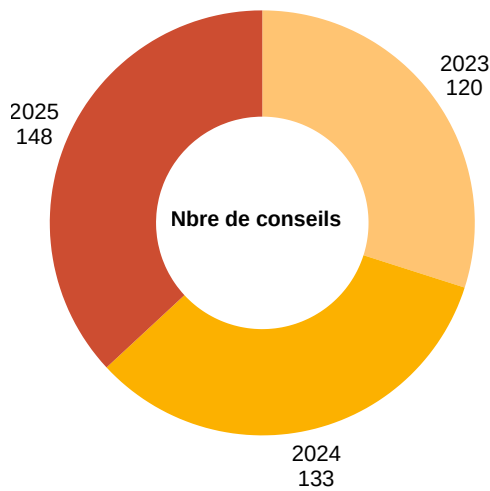
Production animale

En production animale, le secteur Conseil & Formation est particulièrement actif dans la formation des jeunes agriculteurs dans le cadre de leur CFC et de leur brevet.

Secteur Assurances

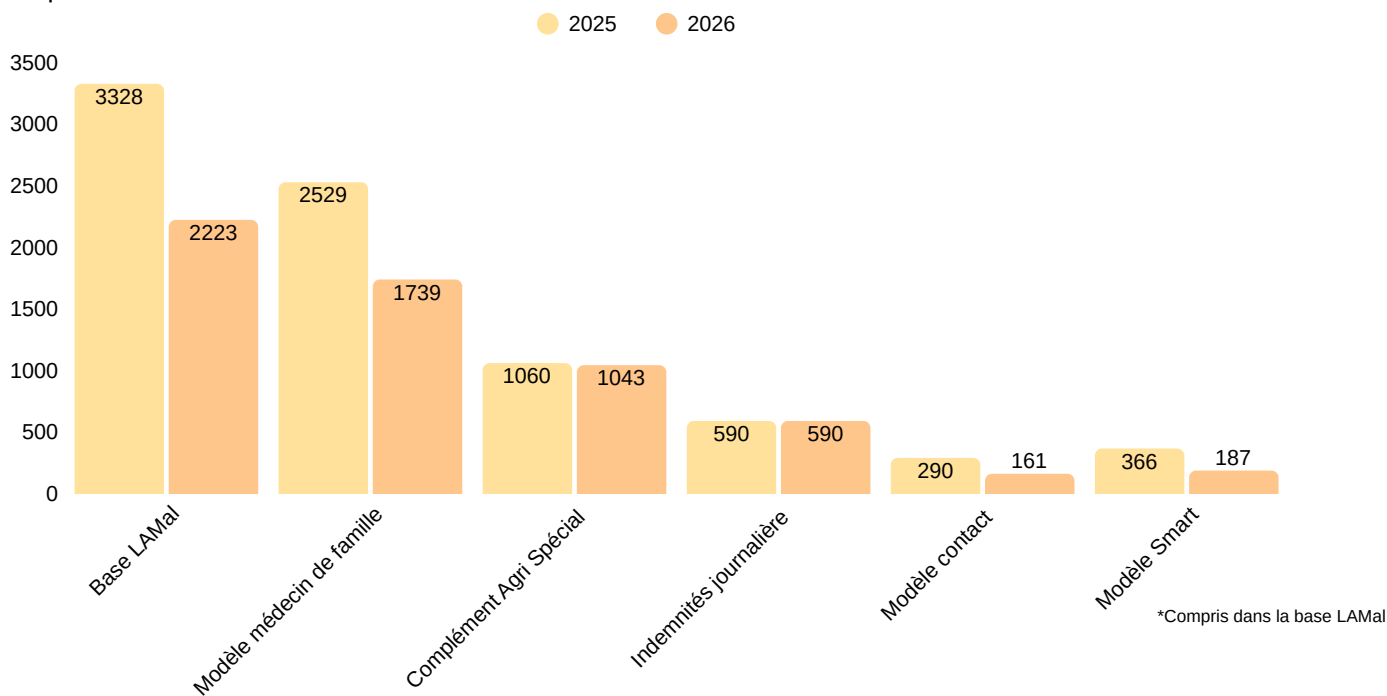
Fondation Agrisano

Mmes Laetitia Balossi, Sarah Haussener et Ludivine Houlmann assument les conseils portefeuille. Le nombre de conseils a encore progressé en 2025.

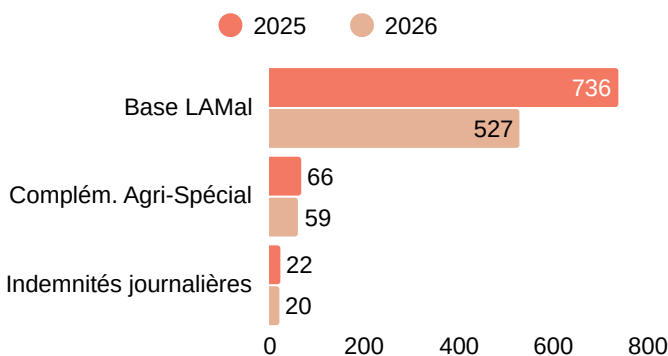


Caisse-maladie AGRISANO et Assurances AGRISANO SA

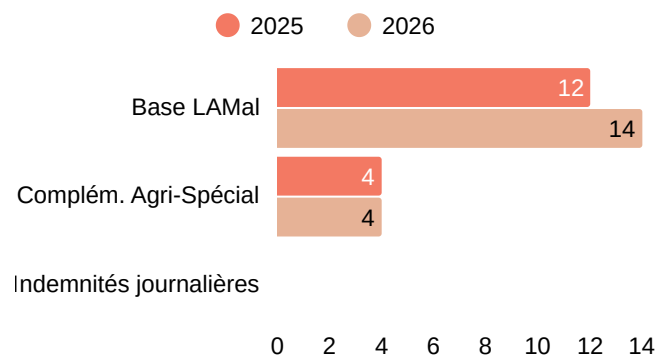
Statistique du nombre d'assurés Neuchâtel



Statistique du nombre d'assurés Vaud

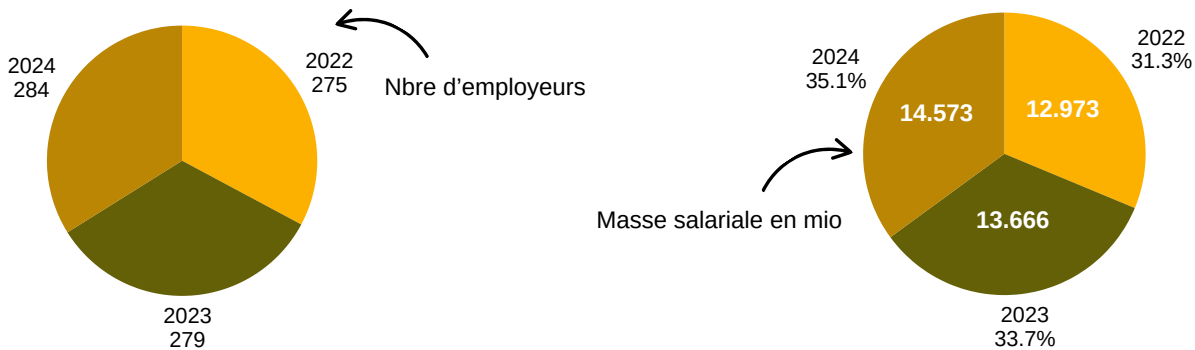


Statistique du nombre d'assurés Genève



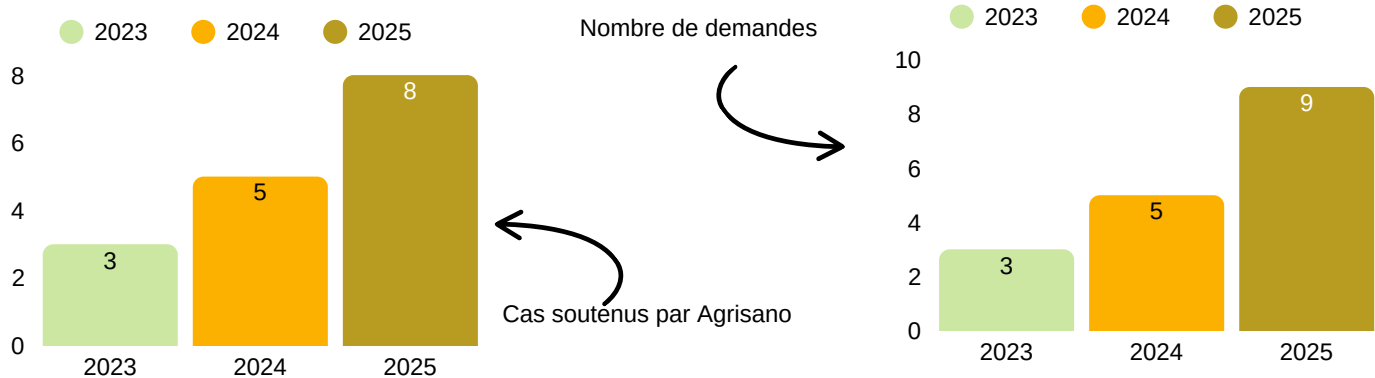
Assurance globale

Statistique du nombre d'employeurs assurés l'année précédente :



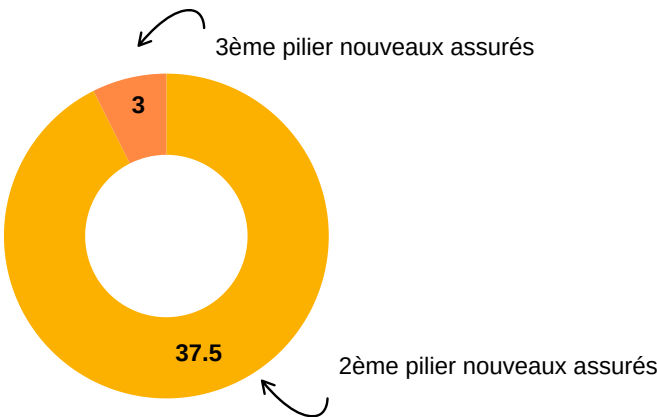
Le canton de Neuchâtel a introduit le salaire minimum. Le secteur agricole a obtenu une dérogation et le salaire minimum 2025 dans la profession était de CHF 18.12 de l'heure, auquel il faut ajouter les vacances et les jours fériés, ou de CHF 3'926.- mensuel.

Dépannage agricole



Agrisano Prevos

Agrisano Prevos prévoyance 2ème et 3ème pilier pour les agriculteurs·trices indépendant·es

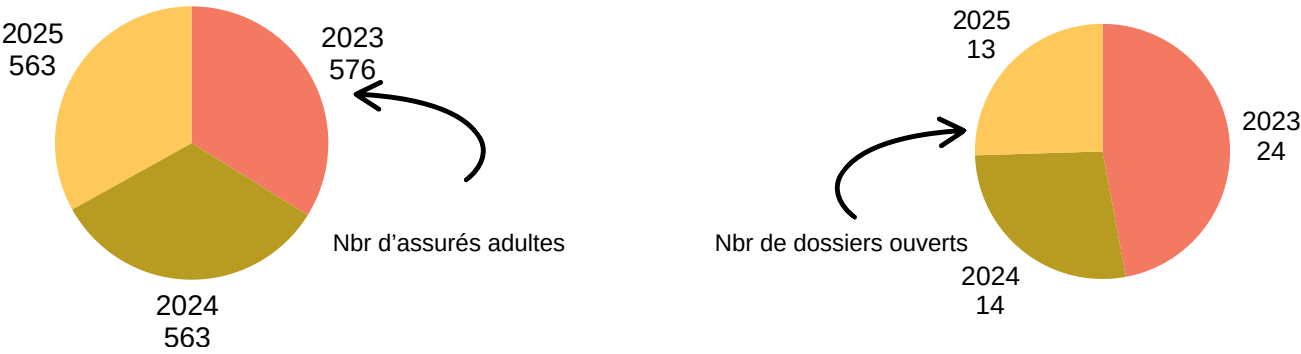


Emmental assurances

Partenaire assurances choses.

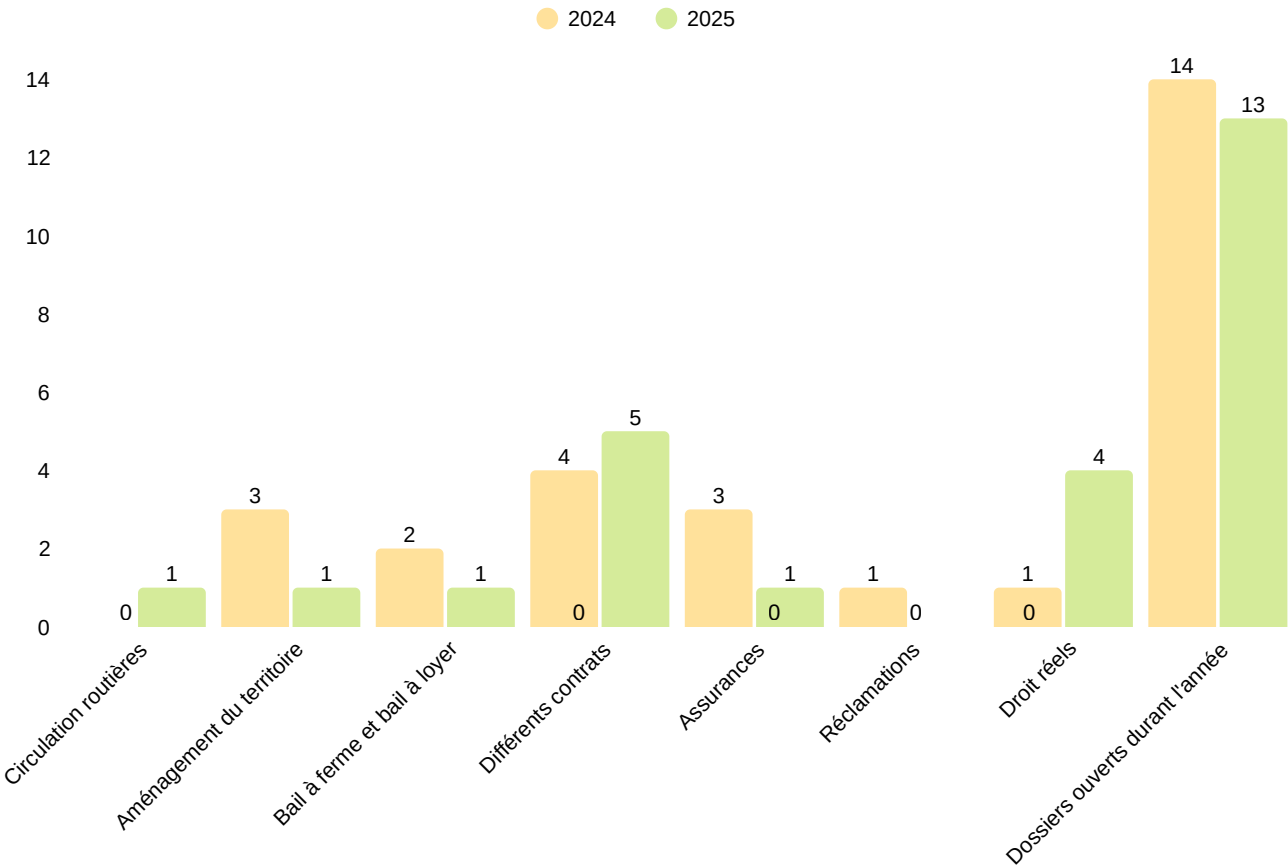
Assurance protection juridique "Agri-protect" et conseils juridiques

Statistiques du nombre d'assurés "Agri-protect" :



Nous remercions notre juriste M. Jérôme Huber de la Société rurale d'assurance protection juridique FRV, pour sa collaboration.

Statistique du nombre de cas traités par sujet :



SITUATION DE L'AGRICULTURE NEUCHÂTELOISE

Structure agricole neuchâteloise

Les chiffres suivants proviennent des recensements annuels de structure collectés par le Service de l'agriculture (SAGR) en mai de chaque année. Jusqu'en 2008, les statistiques ne prennent pas en compte l'effet du "Projet SAU". Dès 2009, la statistique bovine est calculée grâce à la BDTA.

Structures d'exploitations	2000	2005	2023	2024	2025
Nbre total d'exploitations PER et bio*	976	923	658	658	647
Nbre d'exploitations agricoles (PER, bio, sans viticulture) *	915	869	607	604	591
Nbre d'exploitations viticoles (PER et bio)*	61	54	51	54	56
Nbre d'exploitations biologiques (ayant droit aux contributions, sans viticulture)*	34	41	92	93	80
Nbre d'exploitations viticoles biologiques*	2	4	31	35	31
Nbre communautés totales d'exploitations*	45	59	48	47	47
Nbre communautés partielles d'exploitations*	-	13	10	7	7
SAU/exploitation agricole en ha (sans viticulture)*	36.1	37.9	50.5	50.7	51.8
Nbre d'exploitations viticoles > 4 ha*	49	50	41	40	40
Nbre d'exploitations viticoles > 1 ha*	111	99	75	74	72
Nbre total de vigneronns *	508	448	237	224	226
Nbre d'encavages*	88	79	69	65	65
Nbre d'encavages > 10'000 kg*	55	51	43	38	44
Nbre d'encavages > 50'000 kg*	22	23	23	17	18

Main d'œuvre	2000	2005	2023	2024	2025
Main d'œuvre totale**	3'216	2'730	2'213	2'217	2'148
Main d'œuvre emploi à plein temps**	1'891	1'692	1'333	1'318	1'268
Main d'œuvre étrangère**	242	189	232	229	205
Main d'œuvre suisse**	2'974	2'541	1'981	1'988	1'943
Main d'œuvre familiale**	2'552	2'206	1'618	1'612	1'577
Main d'œuvre suisse hors cadre familiale**	422	335	363	376	366
Unités de travail annuel famille**	1'850	1'676	1'270	1'258	1'229
Nbre d'apprentis CPNE-TN 1 AGR**	26	17	21	24	20
Nbre d'apprentis CPNE-TN 2 AGR**	26	23	21	23	17
Nbre d'apprentis CPNE-TN 3 AGR**	15	23	32	36	33
Nombre d'apprentis viticulteurs	3	6	11	9	11
Nombre d'apprentis cavistes	5	5	5	7	5
Nombre total d'apprenants	75	74	90	99	86

Structures laitières (année laitière)	2000/1	2005/6	2023	2024	2025
Nombre de producteurs de lait	717	606	328	316	309
Production neuchâteloise annuelle en t, année laitière	79'018	83'616	85'198	84'157	83'143
Production laitière par producteur en kg	110'206	137'980	259'750	266'320	269'071

Surfaces globales (en ha)	2000	2005	2023	2024	2025
Terres ouvertes***	5'197	4'609	5'166	4'412	4'487
Surface herbagère sans pâturages attenants***	17'335	17'757	18'126	18'146	18'004
Pâturages attenants***	10'367	10'419	8'364	8'220	8'199
Surface herbagère totale***	27'702	28'176	26'490	26'366	26'203
SAU totale***	33'644	33'497	31'656	31'571	31'462
Grandes cultures (en ha)	2000	2005	2023	2024	2025
Orge d'automne***	812	676	616	591	534
Triticale***	577	669	322	349	384
Blé d'automne***	1'296	1'089	1'326	1'320	1'380
Solde des céréales***	n.d.	140	229	233	248
Maïs ensilage***	629	645	760	791	803
Betteraves fourragères***	46	33	20	19	19
Betteraves sucrières***	33	42	107	128	147
Pommes de terre***	97	60	71	72	72
Colza alimentaire***	176	310	567	567	570
Colza matières premières renouvelables***	16	28	3	3	2
Soja***	28	19	27	23	35
Tournesol***	66	69	20	28	48
Pois protéagineux***	72	70	79	77	75
Jachères florales***	30	38	25	35	37

Surfaces herbagères (en ha)	2000	2005	2023	2024	2025
Prairies artificielles***	2'994	3'702	2'986	2'978	3'020
Prairies permanentes***	12'476	12'386	13'455	23'387	23'182
Pâturages***	n.d	n.d	3'620	8'220	8'199
Prairies extensives***	594	850	1'373	1'316	1'307
Prairies peu intensives***	1'145	721	312	292	277
Pâturages extensifs*	779	882	1'601	n.d	n.d
Pâturages boisés*	n.d	n.d	3'143	n.d	n.d
Cultures spéciales (en ha)	2000	2005	2023	2024	2025
Vigne***	604	599	604	604	604
Chasselas***	292	229	147.7	150	150
Pinot noir***	263	293	334.6	334	334
Spécialités et autres***	49	77	121.7	120	120
Culture pommes ***	23	15	2.73	2.31	2.31
Culture poires ***	2.2	2.1	0.63	0.61	0.61
Culture fruits à noyaux ***	9.5	9.6	1.46	1.44	1.44
Matières premières renouvelables***	6.4	6.4	2.25	2.25	2.25
Pépinières***	7.2	9.4	5.31	5.31	5.38
Cultures sous abri total***	6.7	2.1	1.27	1.7	1.6
Hors SAU (en ha)	2000	2005	2023	2024	2025
Forêts (<i>Surfaces forestières exploitées par des agriculteurs</i>) ***	2'226	2'338	2'180	2'385	2'386
Pâturages d'estivage*	5'465	4'380	3'742	4'736	4'736

Animaux (en têtes) Détenus par des exploitations agricoles	2000	2005	2023	2024	2025
Vaches laitières***	14'827	14'672	14'800	14'318	14'278
Autres vaches***	2'121	2'665	3'639	4'055	3'996
Jeunes bovins < 1 an***	n.d	n.d	12'861	12'919	12'344
Bovins > 1 an***	n.d	n.d	11'085	11'461	11'680
Bovins total***	39'637	40'386	42'385	42'753	42'298
Autres équidés***	170	176	520	509	491
Autres chevaux > 30 mois***	748	891	1'151	1'164	1'166
Équidés total***	1'350	1'539	1'671	1'673	2'057
Moutons total***	1'269	2'641	1'602	1'813	1'515
Chèvres traites***	90	132	293	268	264
Caprins total***	296	433	776	624	879
Truies d'élevage***	792	674	343	356	343
Porcs à l'engrais***	10'485	8'799	9'046	8'977	9'677
Porcins total***	13'794	12'666	9'389	9'343	10'020
Poules pondeuses***	36'230	32'418	51'200	49'715	50'612
Poulets de chair***	39'325	36'175	55'155	54'724	61'682
Dindes***	1'192	620	708	721	719
Autres animaux cons. fourrage grossier (lapins, lamas, alpagas, etc)***	34	89	673	242	287

*Source SAGR

**Source CNAV

***Source OFS

Comptes économiques de l'agriculture neuchâteloise

L'Office fédéral de la statistique publie des statistiques agricoles cantonales sous le titre "L'agriculture dans les cantons, résultats des comptes régionaux". Basée sur les comptes économiques de l'agriculture suisse, cette régionalisation permet de bénéficier d'une statistique stable et reconnue officiellement. Elle permet en outre, la comparaison avec d'autres cantons, voire même des régions européennes puisque cette méthode est également appliquée par l'Union Européenne (UE). À noter que les statistiques sont révisées chaque année. Ce n'est qu'après trois ans qu'elles sont considérées comme définitives.

Comptes économiques de l'agriculture neuchâteloise, en milliers de francs, au prix courant

Indicateurs	2000	2005	2024	2025
Production animale***	108'043	100'342	130'871	133'734
Production laitière***	65'146	60 '491	72'629	74'063
Viande bovine***	28'650	28'803	42'250	44'165
Viande porcine***	8'234	5'269	7'097	7'084
Viande ovine et caprine***	325	374	393	437
Viande de volaille***	2'299	2'033	2'911	2'947
Production œufs***	3'177	2'862	5'092	5'038
Production végétale***	109'500	108'202	90'009	101'405
Céréales***	12'340	8'059	4'927	7'447
Blé***	5'127	3'518	3'123	5'137
Orge***	4'469	2'348	1'015	1'264
Maïs grain***	547	425	120	124
Oléagineux***	1'180	1'553	2'069	2'202
Colza et navette***	777	1'249	1'880	1'997
Tournesol***	298	240	66	78
Betteraves sucrières***	317	343	823	867

Indicateurs	2000	2005	2024	2025
Pommes de terre***	1'424	852	1'585	1'752
Production fourragère ***	37'957	35'018	24'467	25'479
Maïs plante entière***	2'514	2'583	2'523	3'027
Herbages***	35'241	35'152	21'823	22'318
Produits maraîchers et horticoles***	27'996	27'359	20'532	22'715
Légumes frais***	1'851	2'336	2'183	2'328
Plantes et fleurs***	26'145	25'023	18'349	20'386
Fruits***	9'096	8'088	8'269	13'306
Pommes de table***	578	559	48	41
Raisins***	6'926	6'812	8'221	11'281
Vins***	17'710	19'233	24'624	26'737
Prestations de services agricoles***	7'446	10'170	17'123	17'500
Transformation de produits agricoles ***	2'025	1'529	2'069	2'098
Production agricole totale ***	231'823	223'590	318'579	333'868
Paievements directs à la production***	59'019	67'071	80'575	80'714
Produit brut agricole cantonal***	290'842	290'661	318'579	333'868

Indicateurs	2000	2005	2024	2025
Consommations intermédiaires***	146'905	150'700	173'673	174'745
Semences et plants***	6'117	6'503	5'654	5'693
Énergie***	9'772	11'012	17'317	16'144
Engrais***	3'267	4'109	4'130	4'042
Produits phytosanitaires***	2'975	2'438	1'352	1'255
Frais vétérinaires***	3'838	4'464	6'324	6'657
Aliments et fourrages achetés***	27'503	27'209	36'360	36'323
Aliments et fourrages propres***	40'091	37'767	25'502	26'558
Entretien des bâtiments et matériel***	12'045	15'627	23'279	23'656
Services agricoles***	6'654	13'061	17'432	17'893
Autres biens et services***	27'918	25'813	32'689	33'010
Assurances***	1'375	1'499	2'539	2'605
Valeur ajoutée brute***	84'918	72'890	83'053	97'429
Amortissements totaux***	36'910	38'052	39'776	38'701
Amortissements équipements***	20'824	22'617	26'998	26'501
Amortissements constructions***	12'975	12'138	9'346	8'890
Amortissements plantations***	2'758	2'642	2'839	2'693
Valeur ajoutée nette***	48'008	34'838	43'276	58'728

Indicateurs	2000	2005	2024	2025
Rémunération des salariés***	28'753	30'700	31'636	32'302
Impôts sur production (TVA)***	2'000	3'243	2'571	2'533
Fermages***	4'934	4'594	13'601	13'629
Intérêts créanciers***	4'845	4'915	5'472	5'361
Paielements directs à la production***	59'019	67'071	80'575	80'714
Revenu net d'entreprise***	67'302	58'711	70'800	85'833
Formation de capital***	-8'208	-8'714	-15'541	-11'957
Unité de travail famille (UTA à 2'800 h)**	1'850 UTA	1'676 UTA	1'258 UTA	1'229 UTA
Rémunération horaire moyenne**	CHF 13.00	CHF 12.50	CHF 20.09	CHF 24.94

Statistiques 2000 et 2005 définitives, provisoire en 2024. Estimation pour 2025.

*Source SAGR

**Source CNAV

*** Source OFS

Analyse de l'année 2025 par la CNAV

Le produit agricole neuchâtelois 2025 s'établit à CHF 339 millions. En 20 ans, le produit brut agricole se situe à presque 30 millions de plus en tenant compte des prestations d'intérêt public.

En parallèle, la consommation intermédiaire a augmenté par rapport à 2024 mais elle reste élevée en comparaison d'il y a 20 ans notamment pour l'énergie, l'entretien des bâtiments et du matériel, soit 30 millions de plus.

En outre, il est constaté une augmentation dans les biens et services et dans la rémunération des salariés expliquée par une réduction du nombre d'exploitations agricoles. Dès lors, le revenu net d'entreprise de CHF 80 millions est lié encore une fois au soutien étatique. Cela démontre bien que les prix payés à la production ne sont pas rémunérateurs en sachant que de nouvelles prestations ont été ajoutées générant du temps de travail supplémentaire.

Au niveau de la main-d'œuvre familiale, la rémunération horaire est restée stable, passant de CHF 22.06 à l'heure en 2023 à CHF 24.94 en 2025. Par ailleurs, les CHF 80 millions représentent le revenu global des familles paysannes neuchâteloises.

Ce revenu permet un revenu moyen du travail de la famille de CHF 65'674.53 par unité de travail famille ou CHF 5'472.87 par mois, ce qui n'atteint malheureusement pas la moyenne d'un salaire comparable. Nous pouvons en conclure qu'une partie des familles agricoles neuchâteloises consomme annuellement du capital pour assumer les dépenses courantes du ménage ou perçoit des revenus hors activité agricole.